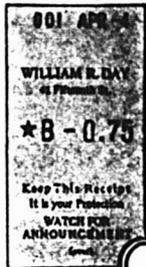


Par Une Seule Opération de la Caisse Enregistreuse "NATIONAL",

Le Reçu est imprimé.



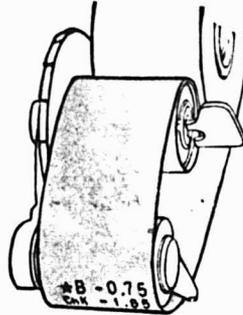
Ce reçu est pour le client. Etant imprimé, il ne peut pas être altéré. Un duplicata imprimé est enfermé à l'intérieur de la caisse.

Le montant est additionné.



Ces roues d'addition doivent montrer le même enregistrement que le reçu du client. Elles tiennent lieu de reçu pour le marchand. Les chiffres qu'elles marquent sont corrects et ne peuvent pas être changés.

L'enregistrement est fait sur une fiche de ventes.



La fiche de ventes doit porter le même enregistrement que le reçu du client et les roues d'addition. Elle présente au propriétaire une liste complète des ventes de la journée.

Et est visible pour tout le monde dans le magasin.



Les chiffres en haut du registre indiquent à tout le monde dans le magasin le montant enregistré. Ce montant doit être le même que celui du reçu, des roues d'addition et de la fiche de ventes.

Cette PUBLICITE Empêche les Erreurs, Ecarte la Suspicion, Assure l'Exactitude.

Le plan N.C.R. qui consiste à "obtenir un reçu", fournit à chaque client un reçu imprimé indiquant le montant et le genre de la transaction, et force à un enregistrement correspondant dans la caisse enregistreuse du marchand. Il fournit un reçu au marchand sous forme de chiffres exacts, ne pouvant pas être changés, sur les roues d'addition.

Il donne un reçu à chaque commis pour l'enregistrement correct de chaque vente, sous forme de chiffres imprimés sur la fiche de ventes.

Le marchand et ses commis sont obligés de donner au client un reçu correctement imprimé, parce qu'aucun d'eux ne désirerait montrer la preuve imprimée d'une erreur.

Quand un reçu correctement imprimé est donné à chaque client et que le marchand obtient dans sa caisse un enregistrement correspondant, on est assuré d'effectuer exactement les ventes au comptant, les ventes à crédit, l'encaissement de l'argent reçu en acompte et les paiements.

Le plan N.C.R. qui consiste à "obtenir un reçu" est la seule méthode par laquelle le marchand peut savoir que les archives qui restent dans son magasin coïncident avec les reçus donnés aux clients.

La seule raison pour laquelle vous "ne pouvez pas faire la dépense d'une Caisse Enregistreuse "NATIONAL", c'est que vous ne vous en êtes pas procuré une. Permettez-nous de vous montrer comment vous payez le prix d'une "NATIONAL" au moyen de l'argent qu'elle vous économise. Pour obtenir une brochure gratuite, écrivez immédiatement à

En employant le plan du "Reçu", le marchand se protège contre les erreurs, la négligence et les pertes résultant du maniement de l'argent, contre l'oubli de porter en compte des marchandises vendues à crédit, contre les discussions et les malentendus, qui font perdre des clients, contre des paiements faits sans qu'il en reste de trace et contre les erreurs dans les comptes des clients.

Il donne satisfaction à ses clients en les protégeant contre des malentendus entre eux et lui-même et ses commis.

Il protège aussi ses clients contre les erreurs en moins dans la monnaie qui leur est rendue et contre des comptes surchargés.

THE NATIONAL CASH REGISTER CO.

Bureau à Montréal : 1 et 3 rue Notre-Dame Ouest.

REPRESENTANTS :

Bureau de Montréal : A. BLACKWELL, A. E. LANDRY, W. McEWEN.

E. TALJANSKI, 285 rue St-Joseph, Québec. W. P. GRANT, 258 rue Bank, Ottawa. J. M. ROY, Bureau de Montréal.